

Strasbourg, le **24 NOV. 2025**

Affaire suivie par : Maud MAS  
Mél : [maud.mas@bas-rhin.gouv.fr](mailto:maud.mas@bas-rhin.gouv.fr)

Monsieur,

Par courrier du 20 novembre 2025, vous me demandez de bien vouloir vous accorder un délai supplémentaire afin de remettre votre rapport, ainsi que vos conclusions motivées, dans le cadre de l'enquête publique concernant le renouvellement de l'autorisation et l'extension de la gravière de Valff et Niedernai par la société Helmbacher.

Vous m'informez en effet qu'en raison de l'importance de la consultation du public, des autorités consultées et de leurs avis rendus, de la manifestation d'associations de défense de l'environnement et de leurs contributions, de l'établissement du mémoire en réponse du porteur de projet aux avis hors MRAe reçu le 12 novembre dernier, vous n'êtes pas en mesure de respecter le délai de 3 semaines après la clôture de la consultation pour rendre votre rapport et vos conclusions.

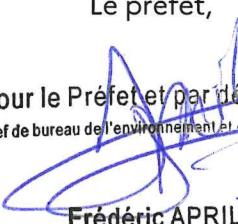
La consultation du public s'est terminée le 3 novembre 2025, et la date de restitution de votre rapport était prévue le 25 novembre 2025, conformément au code de l'environnement.

Vous me demandez, une prolongation d'une semaine afin de remettre votre rapport et vos conclusions.

Je vous informe que je donne une suite favorable à cette demande.

Je vous prie d'agrérer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le chef de bureau de l'environnement et de l'utilité publique

Frédéric APRILE

**M. Yvan Renckly  
3E rye de la forêt  
68200 MULHOUSE**

Envoyé par courriel à : [renckly.yc@evhr.net](mailto:renckly.yc@evhr.net)  
Copie à : [enquete-publique.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:enquete-publique.ta-strasbourg@juradm.fr)